

Objet : Délégation de fonctions à Eric Delhommeau, conseiller délégué chargé du développement économique des Bauges et de l'appui aux communes

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération, il convient de donner délégation aux membres du Bureau,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents de Grand Chambéry du 9 avril 2026,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection des autres membres du Bureau de Grand Chambéry du 23 avril 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

ARRETE

Article 1 : les fonctions relatives au développement économique des Bauges et à l'appui aux communes sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour la durée du mandat 2026-2032, à Eric Delhommeau, conseiller délégué auprès de :

- en matière de développement économique des Bauges : Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'emploi, de l'enseignement supérieur, de la forêt et du pilotage du PCAET,
- en matière d'appui aux communes : Christian Berthomier, vice-président chargé de l'appui aux communes, de la mutualisation et de la participation citoyenne,

Article 2 : la délégation recouvre l'appui aux vice-présidents mentionnés à l'article 1 dans la limite des fonctions mentionnées à l'article 1, notamment :

- en matière de développement économique des Bauges :
 - o la contribution à la définition de la stratégie de développement économique des Bauges,
 - o le lien avec les communes des Bauges en matière de développement économique,
- en matière d'appui aux communes :
 - o le recueil et l'identification des besoins des communes membres de la Communauté d'agglomération,
 - o la définition et le suivi des prestations de services proposées par la Communauté d'agglomération à ses communes membres,

Article 3 : la délégation emporte signature :

- des pièces et actes engageants juridiquement relatifs aux domaines mentionnés à l'article 2, en cas d'absence ou d'empêchement des vice-présidents mentionnés à l'article 1,
- des pièces et actes non engageants juridiquement relatifs aux domaines mentionnés à l'article 2,

Article 4 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Chambéry,

Signature numérique le : 02/09/2026

Par : Thierry Repentin

Le président de Grand Chambéry

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)

Numéro attribué à l'acte :

2026-105A

Objet de l'acte : Délégation de fonctions à Eric Delhommeau, conseiller délégué chargé du développement économique des Bauges et de l'appui aux communes

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 4 - Delegation de fonctions 2 - Délégation de fonctions à un élu 2 - Autres délégations

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260902-lmc1H35919H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35919H1

Date de transmission en Préfecture : 04 septembre 2026

Date de réception en Préfecture : 04 septembre 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 04 septembre 2026